

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent quatre-vingt-treizième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 28 juin 2016, à 11 h 10

Président : M. Piotr Stachańczyk (Pologne)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1393^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

C'est un grand honneur pour la Pologne, et pour moi personnellement, d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement. Je souhaite tout d'abord féliciter les Ambassadeurs du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan et du Pérou pour la manière dont ils ont exercé la présidence de la Conférence.

J'ai également le plaisir de vous annoncer que le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, se joindra à nous plus tard dans la matinée. Il devrait atterrir à l'aéroport de Genève d'ici peu. Dans la mesure où M. Kalbusch voyage avec lui, j'ai le plaisir d'accueillir M^{me} Silvia Mercogliano, qui assurera les fonctions de secrétaire ce matin.

Permettez-moi de vous faire part de nos projets pour la présidence. La Conférence a prouvé son efficacité par le passé et nous commémorerons dans trois ans le quarantième anniversaire de sa création. Toutefois, cette instance est depuis longtemps dans l'impasse pour différentes raisons qui lui sont avant tout extérieures. Aujourd'hui, l'enjeu réside non seulement dans la situation dans laquelle se trouve la Conférence mais aussi, et surtout, dans l'avenir du mécanisme de désarmement dans son ensemble.

C'est pourquoi nos progrès doivent être qualitatifs, et non quantitatifs. Bien que la situation soit très différente cette année, la Conférence ayant devant elle plusieurs propositions sur un programme de travail, nous n'avons pas encore obtenu de résultats concrets.

Je tiens à remercier les États-Unis, le Nigéria, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie et le Groupe des 21 pour leurs propositions. La question des résultats auxquels la Conférence du désarmement aboutira cette année est une préoccupation commune et je suis convaincu qu'il n'est pas trop tard pour y répondre de manière positive. Dans ce contexte, nous avons décidé de fournir un nouvel effort commun afin d'adopter un programme de travail, ce qui se traduirait par un résultat positif pour la session de cette année et jetterait les bases d'une meilleure coopération pour celle à venir. En conséquence, et compte tenu du fait que la proposition initiale du Royaume-Uni sur un programme de travail, telle qu'elle figure dans le document de travail CD/WP.595 du 27 juin 2016, a recueilli un large appui, nous avons décidé de la présenter de nouveau à la session de 2016 pour adoption par les membres de la Conférence.

Je tiens à souligner que nous considérons que la proposition du Royaume-Uni est particulièrement adaptée à la session de cette année dans la mesure où elle constitue une solution qui permettra de faire fond sur les acquis dans les années à venir. Cela étant, nous estimons que d'autres propositions portant sur un mandat de négociation pourraient être examinées plus avant et précisées dans un avenir proche.

Je voudrais vous demander, Mesdames et Messieurs les représentants, d'apporter votre soutien à cette proposition. Il s'agit, à mon sens, de la mesure la plus réaliste et la plus responsable que nous puissions prendre à présent. Je vous invite tous à étudier de nouveau ce document dans les prochains jours et vous propose d'en discuter et d'examiner la possibilité de prendre une décision à ce sujet à la séance plénière qui se tiendra jeudi 30 juin 2016. Dans ce contexte, je suis disposé à rencontrer toute délégation qui le souhaiterait. En outre, permettez-moi de souligner que, dans les circonstances actuelles, le facteur temps est de la plus haute importance.

Je voudrais également vous informer que nous avons l'intention de consacrer, en août, une séance plénière de la Conférence à la tenue d'une table ronde sur les principaux défis internationaux qui découlent du processus de désarmement. La table ronde pourrait être suivie d'un débat informel. Nous pensons que ce dont nous avons besoin, c'est d'un dialogue plus ouvert qui permettrait d'aboutir à la compréhension mutuelle.

Je voudrais à présent vous informer que certains collègues vont nous quitter dans les jours ou les semaines à venir et qu'ils ont demandé à s'exprimer devant la Conférence ce matin. Avant cela, le Représentant de la Mongolie, qui souhaite s'exprimer au nom du Groupe des 21, a demandé à prendre la parole le premier en raison d'un autre engagement. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Purevdorj (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous faire part, au nom de ma délégation et en mon nom propre, de nos sincères félicitations pour votre accession à la fonction importante de Président de la Conférence du désarmement. Nous vous adressons nos vœux de réussite et vous assurons de l'appui sans réserve de notre délégation dans l'exercice de votre mandat.

J'ai l'honneur de vous donner lecture, au nom du Groupe des 21, de la déclaration suivante sur les garanties de sécurité négatives :

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires représente la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Il demeure convaincu que, tant que les armes nucléaires existeront, le risque de prolifération et d'emploi de ces armes persistera.

En conséquence, et comme il ressort de la déclaration prononcée par le Kenya le 8 mars 2016 au nom du Groupe, la Conférence du désarmement devrait entamer des négociations sur un programme échelonné portant sur l'élimination complète des armes nucléaires, y compris sur une convention relative aux armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 68/32, afin de parvenir à un accord sur une élimination mondiale, non discriminatoire et vérifiable des armes nucléaires, selon un calendrier précis.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme en tant que priorité absolue l'urgente nécessité de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel, irrévocable et juridiquement contraignant visant à garantir, en toutes circonstances, les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, comme l'a demandé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 70/25. Un tel instrument devrait être clair, crédible, dépourvu de toute ambiguïté et non discriminatoire, et répondre aux préoccupations de toutes les parties.

Le Groupe des 21 réaffirme le droit qu'ont les États non dotés d'armes nucléaires de ne pas être attaqués à l'aide d'armes nucléaires et de ne pas être menacés de telles attaques, et demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires de se garder de toute opération de ce type et de toute menace, qu'elle soit implicite ou explicite.

Le Groupe des 21 attire l'attention sur l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice selon lequel il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe des 21 rappelle la tenue, le 26 septembre 2013, de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, laquelle a démontré que cette question demeurerait une priorité internationale de premier plan, et il appuie et appelle de ses vœux la pleine mise en œuvre des résolutions 68/32, 69/58 et 70/34 de l'Assemblée générale concernant le suivi de cette réunion.

Le Groupe des 21 souligne en outre l'importance de la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires aux fins de la réalisation de cet objectif, et accueille avec satisfaction la décision de convoquer, au plus tard en 2018, une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire.

Le Groupe des 21 souligne les objectifs énoncés dans la résolution 70/31, intitulée « Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération », dans laquelle l'Assemblée générale réaffirme, entre autres, que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations portant sur le désarmement et la non-prolifération.

Le Groupe des 21 souligne la nécessité de renoncer au rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines stratégiques de défense, les politiques de sécurité et les stratégies militaires qui, non seulement argumentent en faveur de l'emploi ou de la menace de l'emploi des

armes nucléaires, mais aussi pérennisent des notions injustifiées concernant la sécurité internationale, basées sur la promotion et le développement des politiques de dissuasion nucléaire poursuivies par les alliances militaires.

Le Groupe des 21 estime qu'en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement consentis par les États de la région concernée et prenant en compte les dispositions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, représente une étape positive et une mesure importante sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde.

Dans ce contexte, le Groupe se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées en application des Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok, de Pelindaba et de Semipalatinsk, ainsi que du statut de pays exempt d'armes nucléaires proclamé par la Mongolie.

Le Groupe des 21 salue la résolution 69/66, par laquelle l'Assemblée générale a décidé de convoquer la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie pour une journée à New York en 2015, sous la présidence de l'Indonésie, et prend note avec satisfaction des divers efforts déployés à cet égard pour parvenir à des résultats concrets.

Le Groupe des 21 réaffirme qu'il est primordial, dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, que les États dotés d'armes nucléaires donnent des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes à tous les États des zones concernées. Dans ce contexte, il demande instamment aux États dotés d'armes nucléaires de retirer toutes leurs réserves et déclarations interprétatives qui touchent les protocoles se rapportant aux traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires.

Le Groupe des 21 salue la proclamation officielle de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix à l'occasion du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) tenu à La Havane (Cuba) les 28 et 29 janvier 2014. Les 33 pays membres de la CELAC ont déclaré promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire dans le cadre de la progression sur la voie du désarmement général et complet, afin de promouvoir le renforcement de la confiance entre les nations.

La CELAC réaffirme, une fois de plus, sa détermination constante à continuer d'œuvrer afin que l'Amérique latine et les Caraïbes demeurent une zone de paix et soient renforcées en tant que telle, contribuant ainsi à la sécurité régionale et internationale. Il est à espérer qu'à la suite de cette proclamation, d'autres régions du monde se proclameront zones de paix.

Le Groupe des 21 accueille avec satisfaction la Déclaration politique de Quito, adoptée lors du quatrième Sommet de la CELAC tenu à Quito (Équateur) le 27 janvier 2016, dans laquelle est réaffirmé, notamment, l'engagement de la Communauté à préserver la paix et la sécurité internationale, l'indépendance politique et le désarmement nucléaire propice à un désarmement général, complet et vérifiable.

La CELAC réaffirme sa détermination à renforcer la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix et appelle l'attention sur son statut de toute première zone exempte d'armes nucléaires créée en application du Traité de Tlatelolco.

Le Groupe des 21 renouvelle son appui résolu à la création rapide d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme qu'une telle zone doit être rapidement établie, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se déclarent déçus et vivement préoccupés par le fait que trois États parties, dont deux portent une responsabilité particulière en tant que dépositaires du Traité sur la non-prolifération et en tant que coauteurs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ont empêché l'obtention d'un consensus sur le projet de

document final de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, y compris sur le processus devant conduire à l'établissement, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, prévu dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Une telle attitude pourrait nuire aux efforts entrepris pour renforcer globalement le régime institué par le Traité sur la non-prolifération. Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité réaffirment que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient demeure le fondement de l'établissement d'une telle zone et qu'elle restera valide jusqu'à ce qu'elle ait été pleinement mise en œuvre. Ils se déclarent en outre vivement préoccupés par le fait que la résolution de 1995 n'a toujours pas été appliquée et, conformément au paragraphe 6 de ladite résolution, engagent tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à offrir leur coopération et à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que soit rapidement créée par les parties régionales une zone exempte d'armes nucléaires et de toute autre arme de destruction massive au Moyen-Orient. Ils réaffirment en outre que les coauteurs de la résolution doivent prendre toutes les mesures voulues pour l'appliquer sans tarder.

Les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération redoutent particulièrement que la non-application persistante de la résolution de 1995, en violation des décisions prises lors des conférences pertinentes des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ne nuise à la crédibilité du Traité et perturbe le fragile équilibre entre ses trois piliers, sachant que la prorogation illimitée du Traité est inextricablement liée à l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

Dans ce contexte, les États membres du Groupe des 21 qui sont parties au Traité sur la non-prolifération réaffirment qu'Israël doit de toute urgence adhérer au Traité et soumettre toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Si le Groupe des 21 est convaincu que les créations de zones exemptes d'armes nucléaires représentent autant d'étapes positives sur la voie du renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde, il ne souscrit pas aux arguments selon lesquels les déclarations des États dotés d'armes nucléaires sont suffisantes ou que des garanties de sécurité ne devraient être octroyées que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires. De plus, en raison de leurs limitations géographiques, les garanties de sécurité offertes aux États appartenant à de telles zones ne sauraient se substituer à des garanties de sécurité universelles et juridiquement contraignantes.

Le Groupe des 21 rappelle que l'exigence de garanties de sécurité a été exprimée par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 1960, avec une force particulière en 1968, année marquée par la dernière phase de la négociation du Traité sur la non-prolifération. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, exprimée dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, a cependant été incomplète, partielle et restrictive. La demande de garanties demeure donc d'actualité. S'il reconnaît que différentes approches existent, le Groupe des 21 estime qu'il ne faut ménager aucun effort en vue de conclure un instrument universel et juridiquement contraignant sur l'octroi de garanties de sécurité négatives aux États non dotés d'armes nucléaires. Il considère que la conclusion d'un tel instrument marquerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs de maîtrise des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects.

Le Groupe des 21 prend note des débats de fond informels et interactifs que la Conférence du désarmement a tenus sur la question des garanties de sécurité négatives du 18 au 20 juin 2014, conformément au calendrier d'activités pour la session annuelle de 2014 de la Conférence figurant dans le document CD/1978, et le 27 août 2015, conformément au calendrier d'activités pour la session annuelle de 2015 de la Conférence contenu dans le document CD/2021.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à la Représentante de la Finlande, l'Ambassadrice Päivi Kairamo.

M^{me} Kairamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur le soutien indéfectible de ma délégation.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me permettre de m'exprimer devant la Conférence aujourd'hui afin de formuler quelques remarques en guise d'adieux, alors que mon mandat ne prend officiellement fin que le 31 août. Je suis sincèrement reconnaissante d'avoir pu assumer les fonctions de Représentante permanente de la Finlande auprès de la Conférence du désarmement ces quatre dernières années. Œuvrer à vos côtés, chers collègues, a été une expérience vraiment enrichissante car nous formons une communauté collégiale soudée. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord, nous pouvons certainement trouver un terrain d'entente, et c'est ce qui rend notre communauté du désarmement si singulière. Il n'est guère besoin de souligner qu'au cours des quatre dernières années passées dans cette salle, nous avons été en mesure de recenser un ensemble de questions qui pourraient être abordées dans le cadre de la Conférence. L'établissement d'un ordre de priorité pour ces questions a été moins évident ; cela m'est apparu clairement lorsque j'ai eu l'honneur de siéger l'an dernier en tant que coprésidente du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail pour la Conférence. Toutefois, il est de notre responsabilité commune d'explorer tous les moyens susceptibles de permettre à la Conférence de reprendre un travail de fond.

La Finlande reste prête à soutenir le Président de la Conférence à cet égard et nous encourageons les autres partenaires à faire de même. Elle a soigneusement examiné toutes les propositions actuelles visant à relancer les travaux de la Conférence. Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises dans cette salle, notre priorité est d'adopter un programme de travail complet et équilibré qui inclurait un mandat de négociation pour un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. La Finlande accueille avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur ce sujet et estime que les conclusions qu'il contient pourraient servir aux travaux de la Conférence. Nous saluons chaleureusement et appuyons vivement les efforts déployés pour mettre fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Cela étant dit, la Finlande est disposée à appuyer le projet de décision concernant le programme de travail pour 2016 que vous nous avez soumis, Monsieur le Président, pour examen.

Par ailleurs, il importe de réexaminer et d'actualiser les méthodes de travail de la Conférence. L'élargissement de la composition de la Conférence donnerait à cette instance un caractère plus ouvert, de même que la reconnaissance de la contribution utile que la société civile et les milieux universitaires apportent à ses travaux.

Je suis fermement convaincue que l'égalité participation des hommes et des femmes est nécessaire pour parvenir à une société durable. Il est important d'intégrer la dimension du genre dans le domaine de la sécurité dure dans la mesure où l'égalité entre les sexes a un rôle décisif à jouer s'agissant de rendre notre monde plus sûr, pour les hommes comme pour les femmes. C'est pourquoi je me félicite vivement de l'initiative, lancée par la présidence néerlandaise et poursuivie sous la direction de la Représentante permanente du Pakistan, visant à aborder la question du genre et du désarmement dans le cadre de la Conférence. Cette initiative est désormais devenue une tradition et, assortie au projet « Champions internationaux de l'égalité des sexes », elle nous donne la possibilité de faire une réelle différence dans la manière dont les rôles de l'homme et de la femme sont perçus dans les politiques de sécurité. Faisons en sorte de tous prendre part à cette initiative.

Dans le contexte actuel en matière de sécurité, la nécessité de faire respecter et de renforcer l'état de droit dans les affaires internationales est plus importante que jamais. Les traités sur la maîtrise des armements sont capitaux car ils apportent stabilité et prévisibilité, renforcent la confiance et nous conduisent au désarmement. La Finlande souligne qu'il importe de respecter les engagements internationaux et de s'attaquer de manière concrète aux défis que posent la maîtrise des armements et la prolifération des armes. En outre, la Finlande participe activement à de nombreuses initiatives liées à la maîtrise des armements qui viennent compléter le cadre normatif existant.

Le Traité sur le commerce des armes constitue une réalisation importante pour la communauté internationale. Il contribue à la stabilité et à la sécurité et crée des conditions

plus équitables pour les entreprises dans la mesure où les pays appliquent des politiques et des principes similaires en matière de contrôle des exportations. Nous devons à présent œuvrer à l'universalisation du Traité et veiller à son application effective. Il est également indispensable de poursuivre le dialogue avec la société civile et les entreprises du secteur afin de rendre les échanges internationaux de matériel de défense plus responsables. La Finlande a indiqué qu'elle était disposée à assurer la prochaine présidence de la Conférence des États parties au Traité et qu'à ce titre, elle ferait tout son possible pour servir au mieux les objectifs d'universalisation et d'application du Traité.

Enfin, le Groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire a débuté ses travaux en février. Il est de la responsabilité de chacun des États d'œuvrer à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et des autres armes de destruction massive. La Finlande estime que le Traité sur la non-prolifération est l'instrument central du désarmement nucléaire. Au cours de la session que le Groupe de travail a tenue en mai, nous avons mentionné d'autres mesures que nous appuyons et promouvons activement, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires fondées sur les conclusions du Groupe d'experts gouvernementaux et l'appui à la mise en œuvre concrète de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. La Finlande soutient également le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires et la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive sur la base d'arrangements librement conclus entre les États des régions concernées ainsi que le lancement de négociations bilatérales, plurilatérales et multilatérales sur la réduction des armes nucléaires stratégiques et non stratégiques. Le processus devra de plus être inclusif et réunir les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. Nous avons besoin de mécanismes pratiques et nous devons jeter des ponts, ce qui est plus facile à dire qu'à faire mais qui n'est pas non plus une raison de renoncer.

La Finlande exhorte les États dotés d'armes nucléaires à continuer de coopérer, à renforcer et restaurer la confiance et à négocier des réductions plus importantes de leur arsenal nucléaire, que les armes soient déployées ou non et stratégiques ou non. Pour conclure, je tiens à tous vous remercier pour les quatre années qui se sont écoulées et pour votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Finlande pour son discours d'adieux et lui souhaite bonne chance et plein succès dans ses prochaines fonctions. Je voudrais la remercier personnellement pour sa contribution et pour le travail acharné qu'elle a mené au sein de la Conférence et de la communauté genevoise du désarmement. Ainsi, son action en tant que coordinatrice du groupe de travail informel chargé d'élaborer un programme de travail a été très appréciée de tout le monde ici. Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice.

Je donne maintenant la parole au Représentant d'Israël, l'Ambassadeur Eviatar Manor.

M. Manor (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, permettez-moi de vous féliciter. Je tiens à vous assurer de l'appui constant de ma délégation dans votre tâche en tant que Président.

Le mois prochain, je quitterai mes fonctions d'Ambassadeur d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des autres organisations internationales et de Représentant permanent auprès de la Conférence du désarmement après plus de quatre ans à ce poste. Après avoir servi activement mon pays pendant plus de quarante ans en tant que diplomate, je prends ma retraite avec satisfaction et avec le sentiment d'avoir fait œuvre utile.

Ces quatre dernières années, ma délégation a activement participé aux débats de la Conférence, qu'ils aient été officiels ou informels, et aux consultations, tant en séance plénière qu'au sein du groupe des États occidentaux. J'ai eu l'honneur d'assurer la présidence de la Conférence au début de l'année 2014, présidence au cours de laquelle nous avons fait tout notre possible pour contribuer aux travaux de la Conférence et les

promouvoir : dans le cadre d'une démarche ouverte et approfondie, nous avons cherché à connaître les positions des États membres de la Conférence, nous sommes parvenus à un accord sur l'ordre du jour de la Conférence et nous avons œuvré à l'adoption d'un programme de travail et d'un calendrier d'activités. Tout au long de l'année, nous avons continué à contribuer aux travaux de la Conférence avec les cinq autres Présidents de la session. En quatre années de travail à la Conférence, nous avons assisté à l'émergence d'une dynamique intéressante avec le retour des débats informels dans le calendrier d'activités, ce qui a permis à chacun d'entre nous d'approfondir nos discussions et notre compréhension des questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour. Le nombre d'initiatives qui ont été présentées à la Conférence cette année témoigne de l'importance que les États continuent d'attacher à cette instance. Nous partageons l'espoir exprimé par de nombreux membres de la Conférence que ces initiatives nous aideront à revitaliser notre important travail.

Israël attache une grande valeur à la Conférence et à son rôle d'unique instance multilatérale de négociation, et nous demeurons fermement convaincus qu'elle reste une instance singulière qui réunit tous les États membres qui doivent prendre part aux négociations sur le désarmement et la maîtrise des armements afin de faire en sorte que tout résultat soit utile et ait un lien étroit avec la réalité. Nul ne peut contester que la Conférence doit trouver une solution pour sortir de l'impasse dans laquelle elle est depuis longtemps. Toutefois, Israël estime que toute revitalisation de la Conférence doit avoir lieu en son sein. Bien que certains le taxent d'obsolète et affirment qu'il reflète des réalités géopolitiques passées, Israël demeure convaincu que le Règlement intérieur, et en particulier la règle du consensus, est essentiel étant donné la complexité et le caractère sensible des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. À l'instar d'autres membres de la Conférence, Israël continue d'examiner et d'évaluer chaque proposition présentée à la Conférence à travers le prisme de ses intérêts nationaux en matière de sécurité. Dans un tel domaine, les décisions ne peuvent pas être prises par un vote à la majorité.

Monsieur le Président, durant mon mandat, des événements importants se sont produits dans le monde et ils ont eu des répercussions considérables sur les questions examinées par la Conférence et par d'autres instances de maîtrise des armements et de désarmement. Au Moyen-Orient, nous avons assisté à des changements fondamentaux, notamment l'érosion du contrôle souverain des États sur leur territoire ainsi que la mise au point et l'utilisation d'armes chimiques par la Syrie, malgré son adhésion à la Convention sur les armes chimiques, et par des acteurs non étatiques de la région. Ces pratiques ignobles sapent le principe de non-recours aux armes chimiques. Ces dernières années, les organisations terroristes se sont constituées des arsenaux qui, dans certains cas, surpassent ceux des États tant en quantité qu'en qualité. Elles disposent d'armes sophistiquées telles que des drones, des systèmes portables de défense anti-aérienne, des roquettes et des missiles de diverses portées ainsi que des missiles antinavires sol-mer sophistiqués. À cela s'ajoute le fait que l'Iran persiste à ne pas respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier en ce qui concerne la mise au point et l'essai de ses missiles ainsi que son soutien aux organisations terroristes et son implication dans des activités subversives au niveau régional. À l'échelle mondiale, les essais nucléaires et les essais de missiles réalisés par la République populaire démocratique de Corée et la poursuite de la prolifération de ses armes au Moyen-Orient comptent parmi les autres évolutions préoccupantes. Ces dernières mettent en péril la stabilité régionale mais aussi mondiale.

Israël estime que pour construire un Moyen-Orient plus sûr et plus pacifique, il faut que tous les États de la région prennent part à un dialogue direct et nourri afin de faire face aux multiples problèmes de sécurité régionale. Ce dialogue, fondé sur le principe largement accepté du consensus, ne peut être issu que de la région et traiter d'une manière ouverte la perception de la menace qu'ont toutes les parties régionales afin d'améliorer leur sécurité. Le contact direct, assorti au renforcement de la confiance, est essentiel pour créer un nouveau modèle de sécurité dans une région en proie à la guerre, aux conflits, à la désintégration des territoires nationaux et à la souffrance humaine. C'est pourquoi Israël a accepté, en 2011, de s'engager dans un long processus de consultations avec le Sous-Secrétaire d'État à la politique étrangère et à la sécurité de la Finlande, M. Jaakko Laajava, concernant les problèmes de sécurité au Moyen-Orient. Par la suite, Israël a été le premier pays de la région à répondre positivement à la proposition de M. Laajava d'entamer des

consultations multilatérales en Suisse afin de faire avancer le dialogue régional. Entre octobre 2013 et juin 2014, cinq séries de consultations multilatérales ont été organisées en Suisse entre Israël et plusieurs de ses voisins arabes. L'objectif premier de ces réunions était de trouver un consensus régional sur tous les aspects fondamentaux d'une conférence à Helsinki, notamment son ordre du jour, ses principales modalités et son document de clôture. Israël a participé à toutes les réunions et a dialogué de bonne foi et en toute sincérité avec les autres participants. Malheureusement, nos voisins n'ont pas adopté la même attitude s'agissant de la poursuite de ces consultations. Ce choix est particulièrement regrettable dans la mesure où le Moyen-Orient manque cruellement de mécanismes qui pourraient contribuer à l'amélioration de la compréhension, à la cessation des hostilités et à la promotion d'un Moyen-Orient plus stable et plus sûr.

Sur un plan plus personnel, Monsieur le Président, j'ai combattu au cours de mon service militaire, en particulier lors de la guerre du Kippour. J'ai fait l'expérience directe des conséquences de la guerre. Mon attachement au désarmement et mon engagement envers lui ont toujours été et continueront d'être forts, même lorsque je serai à la retraite. Si les guerres sont parfois inévitables, nous restons fermement déterminés à donner vie aux paroles éternelles du prophète Isaïe qui disait, je cite, « De leurs glaives ils forgeront des hoyaux, et de leurs lances des serpes ».

La Conférence du désarmement a été utile à la communauté internationale ces dernières années. C'est une institution trop importante pour être écartée. Nous sommes convaincus que la Conférence a beaucoup à apporter à l'avenir, et même si ses résultats n'ont pas été à la hauteur de nos attentes, ne nous engageons pas sur une voie qui pourrait l'empêcher d'aller de l'avant.

Je vous laisse le soin de poursuivre cette tâche importante.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre discours d'adieux et vous souhaite une retraite paisible, agréable et bien méritée après quarante-deux ans passés au service de votre pays. Permettez-moi de vous remercier personnellement pour votre contribution et pour le travail acharné que vous avez mené au sein de la Conférence et de la communauté genevoise du désarmement.

Je donne à présent la parole au Représentant de la Suisse, l'Ambassadeur Urs Schmid.

M. Schmid (Suisse) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, et à vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre tâche. Alors que vous prenez vos fonctions, Monsieur le Président, je m'apprête à quitter les miennes. Je prends donc la parole pour faire mes adieux à la Conférence et à la communauté du désarmement. Après quatre ans à Genève, je pars avec une profonde émotion, l'émotion de quitter une communauté marquée par l'estime, le respect mutuel et les nombreuses amitiés s'étendant au-delà des simples relations professionnelles.

Je pars également avec le sentiment que ces années ont été particulièrement riches et bien remplies. Je quitte la Conférence toujours convaincu de l'importance, pour la communauté internationale, de pouvoir s'appuyer sur un organe permanent de désarmement.

Les défis dans ce domaine sont multiples et aigus et les efforts en la matière sont essentiels à la promotion de la paix et de la stabilité, ainsi qu'aux progrès dans les multiples autres domaines. Mais, si j'ai acquis une conviction au cours de ces quelques années à la Conférence, il s'agit bien de la nécessité pour cette instance de se repenser et de procéder à une réévaluation en profondeur quant à sa manière d'appréhender les défis auxquels elle est confrontée.

La Conférence du désarmement a été créée en tant qu'instance multilatérale unique pour les négociations dans le domaine du désarmement. Dans la réalité, ce titre est aujourd'hui galvaudé. Les instruments de désarmement ou de maîtrise des armements négociés au cours de ces vingt dernières années ne l'ont pas été en son sein mais bien à l'extérieur de la Conférence, et cette tendance pourrait se renforcer au cours des années à venir.

De par sa position centrale dans le mécanisme de désarmement multilatéral, la Conférence se doit de penser son action en termes de contribution et d'utilité à la communauté internationale dans sa globalité. Dans le monde de plus en plus globalisé dans lequel nous vivons, les problématiques sont étroitement liées les unes aux autres, et relever les défis nécessite d'œuvrer de manière transversale et de briser les silos existants.

Malheureusement, la Conférence du désarmement semble vouloir prendre le chemin inverse, c'est-à-dire celui d'un isolement croissant par rapport à de multiples autres acteurs ou aux préoccupations de la communauté internationale.

Cet état de fait a été mis en exergue lors du Forum réunissant la société civile et la Conférence du désarmement qui s'est tenu la semaine dernière, en particulier dans le cadre du débat qui a porté sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a été relevé de manière éloquente par la Représentante permanente de la Colombie lors de son intervention sur cette thématique. Un renforcement de la pertinence de la Conférence pour l'ensemble de la communauté internationale nécessiterait de réévaluer plusieurs de ces aspects.

Des difficultés géopolitiques viennent en partie expliquer les raisons pour lesquelles la Conférence n'a pas été en mesure d'élaborer un quelconque instrument au cours des vingt années écoulées alors que, pendant cette même période, la communauté a été en mesure d'en négocier plusieurs. Le Traité sur le commerce des armes en est un exemple, tout comme le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et son instrument de traçage. La Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel ou la Convention sur les armes à sous-munitions constituent des exemples d'un autre type.

La notion de sécurité a évolué depuis la fin de la guerre froide, notamment pour englober le concept de sécurité humaine. La Conférence semble à ce jour ne pas vouloir ou pouvoir être en mesure de prendre en compte cette évolution. Ce faisant, elle contribue elle-même au processus de marginalisation qui l'affecte. Ainsi, les défis en lien avec les armes classiques que la communauté internationale doit relever sont multiples. De nombreux processus et de nombreuses discussions sont en cours, et il est symptomatique que la Conférence du désarmement n'y joue aucun rôle.

La revitalisation de la Conférence du désarmement nécessitera également de procéder à une réévaluation sérieuse de sa composition. Le système international a fortement évolué depuis la création de la Conférence du désarmement, en 1978. Si, alors, il a pu faire sens de fortement limiter le nombre d'États membres de la Conférence, ceci n'est plus le cas aujourd'hui. La Conférence ne peut s'attendre à légitimement jouer le rôle d'organe principal du désarmement alors qu'elle ostracise plus des deux tiers des États Membres de l'ONU. Un nombre significatif d'États frappe à la porte de la Conférence. Nous n'avons sur le fond aucun argument solide à leur apporter pour expliquer la raison pour laquelle nous ne répondons pas à leurs sollicitations. Élargir la composition de la Conférence est aujourd'hui une nécessité, une nécessité pour rompre son isolement croissant et faire en sorte qu'elle intègre de manière plus conséquente les préoccupations en matière de sécurité et de désarmement de l'ensemble de la communauté internationale.

De manière similaire, une ouverture renforcée de la Conférence vers l'extérieur sera nécessaire pour lui permettre à la fois d'inscrire pleinement ses efforts dans ceux de la communauté internationale et de renforcer sa légitimité. Briser les silos et renforcer la transversalité sont aujourd'hui nécessaires tant pour des questions d'efficacité que de pertinence. Cette ouverture renforcée comprend plusieurs dimensions. Elle porte certainement sur un accès facilité à la Conférence par les acteurs de la société civile, mais également sur une plus grande interaction avec les autres acteurs du désarmement et avec les organisations dont les processus ont, dans leurs travaux, une pertinence pour la Conférence.

Cette réflexion de fond sur la Conférence que j'appelle de mes vœux ne se limite pas à ces quelques aspects que j'ai mentionnés, mais elle est aujourd'hui nécessaire après vingt années de paralysie et alors que le quarantième anniversaire de la Conférence approche à grands pas. Permettez-moi de conclure en remerciant une fois encore l'ensemble des

membres de la Conférence ainsi que son Secrétaire général et le secrétariat pour leur collaboration, pour leur amitié et pour quatre années de travail trépidantes.

J'espère, ou plutôt je suis certain, que nos chemins se croiseront à nouveau à l'avenir, et je vous souhaite à toutes et tous le meilleur pour le futur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Suisse pour son discours d'adieux et lui souhaite bonne chance et plein succès dans ses prochaines fonctions. Je voudrais le remercier personnellement pour sa contribution et le travail acharné qu'il a mené au sein de la Conférence et de la communauté genevoise du désarmement. Nous le remercions également pour l'hospitalité de son pays.

Après ce dernier discours d'adieux, il reste un pays sur la liste des orateurs. Je donne donc la parole au Représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Kim In-chul.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Allant être moi-même l'un des six Présidents de cette session, je tiens à vous assurer de la coopération et du soutien indéfectibles de ma délégation.

Nous nous félicitons de la proposition que vous avez présentée aujourd'hui et nous attendons avec intérêt de participer au groupe de travail. Cela étant dit, et en référence aux propos qui ont été tenus de façon répétitive à la première séance plénière s'étant déroulée sous la présidence de notre Président précédent, je ne peux m'empêcher d'évoquer le bilan de la République populaire démocratique de Corée et de son programme de missiles nucléaires et balistiques cette année. En réponse aux tirs de missiles de la semaine dernière, le Conseil de sécurité de l'ONU a publié une déclaration dans laquelle il condamne fermement les récents tirs de missiles balistiques, qui constituent une violation grave des obligations internationales de la République populaire démocratique de Corée, et constate que toutes ces activités liées aux missiles balistiques concourent à la mise au point par le pays de vecteurs d'armes nucléaires et exacerbent les tensions.

Il convient également de souligner que, selon la déclaration du Conseil de sécurité, la République populaire démocratique de Corée détourne des ressources au profit du programme de missiles balistiques alors que les besoins des citoyens de ce pays sont très loin d'être satisfaits. Paradoxalement, la République populaire démocratique de Corée manifeste constamment son obsession d'une quête simultanée du développement économique et de la mise au point d'armes nucléaires alors qu'il est avéré qu'un grand nombre de ses citoyens ont besoin d'une aide humanitaire en raison, précisément, de l'obsession du régime pour les armes nucléaires. Cette attitude appelle donc une triple condamnation de la République populaire démocratique de Corée, parce qu'elle viole gravement ses obligations qui découlent des résolutions du Conseil de sécurité, parce qu'elle méprise les besoins humanitaires urgents de ses citoyens et parce que ses actions vont clairement à l'encontre de l'esprit même de la Conférence du désarmement. Nous exhortons donc tous les États membres de la Conférence à rester unis pour appliquer pleinement les mesures imposées par le Conseil de sécurité et faire clairement savoir à la République populaire démocratique de Corée que la communauté internationale ne tolérera pas ce comportement.

La République populaire démocratique de Corée devrait abandonner son programme nucléaire et ses tirs de missiles une fois pour toute de manière complète, universelle et vérifiable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer, permettez-moi d'insister sur le fait que nous avons l'intention de tenir un débat sur la proposition de la présidence le jeudi 30 juin. Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Nuqari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous vous remercions par ailleurs d'avoir soumis un projet de programme de travail à la Conférence et nous vous souhaitons plein succès. Comme nous n'avons pas encore eu l'occasion d'étudier le projet, nous le transmettrons à notre capitale afin d'obtenir des instructions. Nous adressons nos meilleurs vœux à

l'Ambassadrice de Finlande à l'occasion de son accession à de nouvelles fonctions et nous lui souhaitons plein succès. Nous souhaitons également plein succès à l'Ambassadeur de Suisse dans l'exercice de ses futures fonctions. Cela a été pour nous un plaisir de travailler avec lui dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Ma délégation appuie la déclaration faite par la Mongolie au nom du Groupe des 21 sur les garanties de sécurité négatives. Je ne répéterai pas nombre des points importants soulevés dans la déclaration pour me concentrer sur une question spécifique liée à la création d'une zone démilitarisée au Moyen-Orient. Bien que la région soit désignée comme étant une zone démilitarisée, elle diffère en réalité des autres régions à plusieurs égards. Premièrement, la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation avait prévu la création d'une telle zone, et cette disposition a été incorporée dans un accord global par lequel les États arabes, y compris bien entendu celui que je représente, ont accepté la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. Il ne s'agit pas de l'unique point pertinent. En effet, le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée en vertu du Chapitre VII, prévoyait également l'établissement d'une zone exempte de toute arme de destruction massive au Moyen-Orient. Le troisième point pertinent pour la région est que la résolution fait référence non seulement au désarmement nucléaire mais aussi à tous les types d'armes de destruction massive. Quatrièmement, il y a dans la région un pays qui possède l'arme nucléaire, contrairement aux autres régions où les États peuvent exiger des garanties de la part des cinq États dotés d'armes nucléaires. Dans notre région, un pays possède des armes de destruction massive, y compris des armes nucléaires.

Je vais maintenant aborder le dernier point. Nous avons entendu la déclaration du Représentant d'Israël, qui a répété les mensonges qui avaient déjà été proférés devant la Conférence, à savoir que le Gouvernement syrien a eu recours à des armes chimiques. Comme nous l'avons fait par le passé, nous nions catégoriquement ces fausses allégations. C'est bien la Syrie qui a demandé il y a deux ans qu'une mission des Nations Unies soit envoyée pour enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques à Khan el-Assal, mais les travaux de la mission ont été entravés et l'arrivée de la mission retardée. Des groupes terroristes, et pas seulement l'État islamique d'Iraq et du Levant, ont utilisé des armes chimiques. Ils ont commencé à y avoir recours en Syrie, et ils sont soutenus par l'occupation israélienne. Cette dernière a récemment nommé un officier de liaison chargé de communiquer avec les groupes terroristes qui utilisent des armes chimiques. Il existe donc bel et bien un officier de liaison entre l'occupation israélienne et ces groupes terroristes. Les déclarations de l'occupation israélienne et ses relations avec ces groupes ne sont pas cachées, elles sont officiellement reconnues par Israël. Les accusations portées contre le Gouvernement syrien assurent une forme de couverture pour les actes de ces groupes terroristes et les encouragent à continuer d'utiliser des armes chimiques, ce qu'ils ont fait ces derniers jours et aujourd'hui même. Ces armes chimiques sont utilisées non seulement contre l'Armée arabe syrienne, mais aussi contre les civils qui se trouvent dans les zones de sécurité. Nous sommes donc confrontés à un État qui participe à des actes de terrorisme contre un autre État et qui soutient des groupes terroristes, à une entité qui s'adonne systématiquement au terrorisme d'État pour ensuite nous informer de la situation dans la région et prétendre qu'elle souhaite prendre part à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires. Voilà la politique qu'applique systématiquement Israël. Nous sommes les enfants d'une région dans laquelle les droits du peuple palestinien ont été fragilisés de manière systématique et l'occupation des hauteurs du Golan arabe syrien se poursuit depuis 1967. Alors qu'Israël prétend constamment vouloir la paix et appelle au dialogue pour parvenir à la paix, il exploite le temps dont il dispose pour étendre ses colonies et imposer un nouveau fait accompli, de sorte qu'à long terme, il ne reste plus de territoires sur lesquels édifier cette paix. Il continue à adopter la même démarche afin que les pourparlers deviennent une fin en soi. Israël se présente comme le défenseur de la paix alors qu'en réalité, il reste la puissance occupante et continue de se livrer à des pratiques qui ont été condamnées par des milliers de résolutions internationales adoptées par les organes de l'ONU tels que le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale.

Puisque j'ai la parole, permettez-moi, Monsieur le Président, de souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

Enfin, je tiens à déplorer que la commission du Conseil de sécurité chargée d'enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie n'ait pas encore publié ses conclusions. Je souhaite également réaffirmer que toute déclaration concernant l'utilisation d'armes chimiques par le Gouvernement syrien est une déclaration politique, fautive et sans fondement qui vise à couvrir les actes des groupes terroristes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne et donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Mexique, M. Lomónaco.

M. Lomónaco (Mexique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous faire part du soutien de ma délégation pour vous assurer un mandat fructueux.

Monsieur le Président, étant donné que vous avez déjà présenté le document de travail CD/WP.595 et que vous avez fait part de votre intention de prendre une décision à ce sujet jeudi, je souhaiterais qu'il soit pris acte de la position du Mexique concernant votre projet de proposition. Comme ma délégation l'a fait savoir au début de cette session, nous sommes conscients de l'urgence d'engager des négociations. Comme l'a rappelé le Secrétaire général de l'ONU dans son message du 20 janvier 2015, « au bout du compte, l'efficacité de la Conférence sera jugée en fonction d'un seul et unique critère : sa capacité de conclure des traités de désarmement ». Si l'on veut que cette instance soit en mesure de s'acquitter de son mandat, il faut que tous les intervenants soient prêts à faire des compromis, ce qui ne signifie pas pour autant que nous puissions ou que nous devons ignorer la nature de cette instance. Le mandat de la Conférence a été établi lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et il n'y a pas absolument lieu de le redéfinir. L'ouverture de travaux de fond à la Conférence doit passer par la négociation. Permettez-moi de vous rappeler une fois encore que, lors de cette première session extraordinaire, il avait été convenu que « pour un maximum d'efficacité, deux types d'organes [étaient] nécessaires dans le domaine du désarmement : des organes délibérants et des organes de négociation ». Il avait également été convenu, je cite, que « tous les États membres devraient être représentés dans le premier groupe d'organes [mais que] pour le second groupe, en revanche, il serait préférable de prévoir une composition relativement limitée ». M'inspirant des paroles de notre collègue suisse qui nous quitte, j'insiste sur l'expression « il serait préférable ». La distinction entre un organe de délibération et un organe de négociation est claire et il est certain que la Conférence du désarmement est bel est bien un organe de négociation du dispositif relatif au désarmement, et que d'autres organes ont vocation à fonctionner comme des instances de délibération.

Monsieur le Président, nous estimons que malgré les bonnes intentions qui le sous-tendent, votre projet – qui figure dans le document de travail CD/WP.595 – risque d'être préjudiciable à la Conférence, non seulement pour la session de 2016 mais aussi pour de nombreuses années à venir. Malheureusement, le projet actuel ne prévoit que des activités d'identification, de délibération et de recommandation, mais pas de mandat de négociation. Il est donc fallacieux de l'appeler « programme de travail », car cela constituerait un dangereux précédent et inciterait les futurs présidents à ne pas inscrire de mandat de négociation dans les programmes de travail pour de nombreuses années encore, voire à abandonner définitivement le mandat de la Conférence. Ce projet a été présenté pour la première fois il y a cinq mois, mais pas par vous. S'il n'était pas conforme au mandat de la Conférence, il essayait au moins de servir un objectif, que l'on ne pouvait certes pas partager et qui n'était pas bon pour le mécanisme du désarmement mais qui avait le mérite d'exister. Le présenter maintenant, à quelques semaines de la fin de la session, est encore moins pertinent et ne sert qu'à donner l'impression que l'on progresse. Sommes-nous si soucieux de prétendre que la Conférence a fait quelque chose cette année ? Après vingt ans de paralysie, le fait de soutenir un projet de programme de travail qui ne prévoit pas de mandat de négociation ne saurait contribuer à dénouer le blocage qui entrave les négociations sur le désarmement, et pourrait compromettre encore davantage la crédibilité de la Conférence en tant que forum de négociation. Plutôt que de contribuer à débloquer la situation, ce projet risque de renforcer le rejet de notre instance. Essayons de ne pas nous leurrer : l'enjeu n'est pas de prendre une décision sur un programme de travail, car une telle

décision ne devrait pas être une fin en soi. L'enjeu véritable pour la Conférence, c'est de lancer les négociations sur le désarmement sur les points inscrits à notre ordre du jour, conformément à son mandat, qui est très clair et très précis.

Monsieur le Président, nous sommes déterminés à contribuer aux efforts que vous déployez en vue de l'adoption d'un programme de travail et à éviter un nouvel échec. Toutefois, il est quelque peu déconcertant de constater que les pays qui revendiquent leur soutien à la Conférence de la manière la plus virulente sont précisément ceux qui appuient une initiative susceptible de faire un tort considérable à l'instance. En dépit, ou peut-être à cause, de nos critiques publiques et notoires de la situation dans laquelle se trouve la Conférence, nous nous sentons obligés d'essayer d'empêcher toute action qui pourrait aggraver cette situation. Par conséquent, si vous, Monsieur le Président, estimez que ce projet pourrait faire l'objet d'un consensus, nous mettrons tout en œuvre pour remédier à ses lacunes et incohérences en proposant les amendements indispensables au document de travail CD/WP.595.

Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler que certains de nos collègues nous avaient dit l'an dernier, alors que nous examinions le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale, qu'afin de marquer l'opposition du Mexique à une décision figurant dans le rapport, nous devions nous opposer à cette décision. Chers collègues, nous vous avons reçu cinq sur cinq.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous faire savoir que ma délégation attend avec intérêt de travailler avec vous et de vous appuyer dans l'exercice de vos fonctions.

Permettez-moi également de dire au revoir à mes collègues suisse, finlandais et israélien qui nous quittent. Ma délégation se joint à moi pour vous souhaiter plein succès dans tout ce que vous entreprendrez.

En ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, je tiens à dire que les États-Unis condamnent fermement le tir de deux missiles balistiques qui se sont abîmés en mer du Japon le 21 juin dernier. Ces tirs, ainsi que les autres essais de missiles que la Corée du Nord a effectués récemment, font fi des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui lui interdisent expressément tout tir de missile balistique. Ces provocations ne font que renforcer la détermination de la communauté internationale à lutter contre les activités interdites à la République populaire démocratique de Corée, notamment par l'application des sanctions du Conseil de sécurité. Nous appelons la Corée du Nord à s'abstenir de tout acte et de tout discours visant à exacerber davantage les tensions dans la région et à s'employer à respecter ses obligations et ses engagements internationaux.

Tournons-nous à présent vers le programme de travail récemment distribué. Un certain nombre de propositions, dont une soumise par la délégation des États-Unis, ont été présentées au cours de la présente session afin de remettre la Conférence au travail. Il est désormais évident qu'une seule de ces propositions offre actuellement les meilleures chances de parvenir à un consensus et qu'il s'agit de celle du Royaume-Uni, qui a été distribuée, comme je l'ai dit, en tant que projet de programme de travail du Président de la Conférence. En conséquence, Monsieur le Président, ma délégation demande que vous preniez une décision sur le document de travail CD/WP.595 tel qu'il est, et ce le plus tôt possible, afin que nous puissions tirer parti du temps limité qu'il nous reste pour mettre en œuvre ce programme.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, et donne à présent la parole au Représentant de l'Australie.

M. McConville (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de saluer la présence du Haut-Représentant, Monsieur Kim. Nous attendons avec impatience son discours. Je souhaite par ailleurs exprimer notre reconnaissance envers nos collègues finlandais, israélien et suisse pour leur importante contribution tout au long de leur mandat, contribution sur laquelle vous avez mis l'accent

ce matin et que nous approuvons sans réserve. Je souhaite également vous féliciter pour votre accession au rôle important et difficile de Président et vous assurer, vous et votre équipe, de l'appui de la délégation australienne dans l'exercice de vos fonctions.

Nous constatons que vous avez pris l'initiative précoce de soumettre une proposition sur un programme de travail et nous vous soutenons pleinement. Je sais que vous n'avez pas sollicité d'observations aujourd'hui, mais je souhaiterais simplement souligner un point. Nous estimons, au vu des circonstances actuelles, qu'il peut être dangereux d'essayer de placer la barre trop haut s'agissant de ce que nous accepterons comme programme de travail. Pouvons-nous demander l'ouverture immédiate des négociations à la Conférence du désarmement à ce stade de l'année ? Il nous semble particulièrement judicieux d'énoncer un mandat aussi élaboré que celui que vous avez proposé dans votre projet, Monsieur le Président. En effet, nous pouvons avancer sur cette base et, ce faisant, nous serions mieux placés l'an prochain pour travailler et être plus ambitieux quant à notre champ d'action et notre mandat. Nous ne sommes pas du tout d'avis que le projet que vous avez soumis causera du tort à la Conférence.

Enfin, je tiens à souscrire aux observations faites par nos collègues de la République de Corée et des États-Unis concernant le tir récent et préoccupant de deux missiles balistiques à portée intermédiaire qu'a réalisés la République populaire démocratique de Corée le 22 juin et qui constitue les cinquième et sixième provocations au cours des deux derniers mois, après le quatrième essai nucléaire du début de l'année 2016. Nous déplorons vivement ces violations répétées des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU qui interdisent tout lancement de missile balistique et nous insistons sur le fait qu'elles représentent une menace grave pour la paix et la sécurité de la péninsule coréenne et au-delà. Nous exhortons la Corée du Nord à s'abstenir de nouvelles provocations et à mettre fin immédiatement à son programme nucléaire et à ses tirs de missiles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Australie et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Japon, M. Sano.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à ces hautes fonctions au sein de la Conférence du désarmement. Soyez assuré, Monsieur, de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Monsieur le Président, le Japon tient tout d'abord à saluer les efforts inlassables que vous et le Président précédent avez déployés en vue de l'adoption d'un programme de travail. Bien que le temps restant avant la fin de la session de cette année s'amenuise, je me félicite de votre initiative, car nous devrions poursuivre nos efforts visant à adopter un programme de travail digne de ce nom. À cet égard, votre proposition, qui figure dans le document de travail CD/WP.595 et qui se fonde sur la proposition du Royaume-Uni, est considérée comme étant la plus réaliste, même si notre priorité demeure inchangée, à savoir entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Votre proposition nous donnera une nouvelle occasion de revitaliser la Conférence et nous conduira à l'ouverture rapide des négociations dans un futur proche. En conséquence, ma délégation est en mesure d'accepter votre proposition.

Je voudrais ensuite me faire l'écho des déclarations des Ambassadeurs des États-Unis et de la République de Corée et du Représentant de l'Australie concernant les récents tirs de missiles balistiques réalisés par la République populaire démocratique de Corée. Cette dernière a de nouveau effectué des tirs de missiles le 22 juin, tirs qui ont été fermement condamnés par le Conseil de sécurité dans sa déclaration à la presse. Non seulement ces lancements constituent une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2270 (2016), mais ils sont aussi une provocation qui compromet la paix et la sécurité de la région et de la communauté internationale, y compris le Japon. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ainsi que ses autres engagements internationaux et de s'abstenir de toute nouvelle provocation.

Enfin, nous tenons à remercier les Ambassadeurs de Finlande, d'Israël et de Suisse, qui s'appêtent à quitter la Conférence, pour leur grande contribution à la communauté du désarmement, ici à Genève.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, et donne à présent la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Jo Chol Su (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que nous prenons la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de notre soutien et de notre coopération indéfectibles.

J'ai demandé la parole pour exercer notre droit de réponse face aux accusations fondées sur des préjugés qui ont été formulées par certaines délégations aujourd'hui concernant le récent tir d'essai de missile balistique réalisé par la République populaire démocratique de Corée.

Ces délégations ont dit que notre tir d'essai de missile balistique stratégique constituait une violation des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, qu'elle conduisait à l'escalade des tensions dans la péninsule coréenne et qu'elle créait de l'instabilité dans la région, et elles nous ont demandé de nous abstenir de toute nouvelle provocation ou menace. Derrière tout cela se cache l'intention sinistre des États-Unis et d'autres pays de dissimuler le fait que ce sont eux qui commettent l'acte criminel de rendre la situation dans la péninsule coréenne extrêmement tendue et d'en faire porter la responsabilité à la République populaire démocratique de Corée, tout en faisant s'accroître les pressions internationales à son encontre et en recourant sans cesse à des exercices de préparation à la guerre et à l'accumulation d'armes sur la péninsule coréenne et aux alentours.

La République populaire démocratique de Corée estime que les résolutions du Conseil de sécurité, qui lui interdisent de procéder à des tirs de roquettes, constituent une violation de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international. La série de mesures qu'a prise la République populaire démocratique de Corée en vue de renforcer sa force de dissuasion nucléaire pour faire face à la menace nucléaire non déguisée que les États-Unis font peser sur elle en introduisant constamment des moyens stratégiques en Corée du Sud et dans les environs ne saurait être considérée comme une provocation étant donné qu'il s'agit de simples mesures de légitime défense.

La République populaire démocratique de Corée estime également qu'elle devrait avoir de puissants moyens d'attaque propres à constituer une menace permanente pour les États-Unis afin d'assurer sa sécurité et celle de son peuple et de les protéger pleinement contre la menace nucléaire constante émanant des États-Unis.

Il est tout à fait absurde que la délégation de la Corée du Sud prétende s'intéresser à la vie et au bien-être du peuple de République populaire démocratique de Corée tout en demandant l'instauration de sanctions contre le pays. Cette position est vraiment contradictoire, dans les paroles comme dans les actes. Alors que la République de Corée s'appête à assurer la prochaine présidence de la Conférence du désarmement, la délégation de la République de Corée devrait se concentrer sur les moyens de contribuer à la progression et au développement des travaux de la Conférence plutôt que d'essayer de profiter de la Conférence pour critiquer ses compatriotes.

Permettez-moi de commenter brièvement les remarques de la délégation israélienne, qui a dit que la République populaire démocratique de Corée était responsable de la prolifération des armes de destruction massive au Moyen-Orient. Les propos de la délégation israélienne, qui n'apporte aucun élément prouvant sans conteste ce qu'elle avance, sont totalement dénués de fondement. Par conséquent, Israël ferait mieux d'assumer sa responsabilité de garantir la paix et la sécurité au Moyen-Orient plutôt que d'accuser d'autres pays en se basant sur des affirmations injustifiables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. Naziri Asl (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole à ce stade en raison de l'examen du programme de travail, qui est une question très importante. Toutefois, certaines allégations infondées viennent malheureusement d'être formulées à l'encontre de mon pays par un membre qui n'est partie ni au Traité sur la non-prolifération ni aux autres grands traités relatifs aux armes de destruction massive, et qui est lui-même un régime source d'instabilité et un soutien du terrorisme d'État dans la région. L'Iran est partie à tous les traités, et en particulier aux traités relatifs aux armes de destruction massive, gardant à l'esprit que la région se trouve dans une situation critique en matière de sécurité.

Israël est la raison de l'échec de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015. Les atrocités qu'il a commises dans les Territoires palestiniens occupés sont connues de tous et n'ont pas besoin d'être énumérées ici, devant cette auguste instance. À cet égard, il convient de noter qu'un autre auguste organe, qui siège non loin de la salle de la Conférence du désarmement, à savoir le Conseil des droits de l'homme, adopte à chacune de ses sessions une série de résolutions condamnant Israël pour les atrocités commises à l'égard du peuple palestinien.

Dernier point mais non le moindre, Monsieur le Président, nous recommandons à cette délégation, qui affiche depuis longtemps un mépris total pour le droit international, de garder le silence et de ne pas chercher à donner de leçons à d'autres membres responsables de la communauté internationale concernant leurs obligations internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, et donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni, M. Rowland.

M. Rowland (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à ces fonctions et de vous assurer de l'appui indéfectible de ma délégation dans vos efforts. Je voudrais également m'associer aux autres délégations pour adresser nos meilleurs vœux aux collègues qui nous quittent.

Monsieur le Président, dans la déclaration que j'ai prononcée au début de la présente session annuelle, j'ai indiqué que, sans perdre de vue la priorité que nous accordions à la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles, le Royaume-Uni était disposé à examiner des approches novatrices susceptibles de remettre la Conférence du désarmement au travail. Nous pensons que la proposition que nous avons présentée et qui a été publiée sous la cote CD/2055 est susceptible de redonner à la Conférence une motivation partagée. Nous sommes heureux que vous vous soyez fortement inspiré de notre proposition pour le projet de décision que vous avez soumis hier et qui figure dans le document de travail CD/WP.595.

Notre proposition initiale visait à ce que chaque État membre dise « oui » afin que nous puissions collectivement reprendre notre travail, et non pas à obliger un État ou quelques États à dire « non ». Jusqu'à présent, je n'ai entendu aucun État membre déclarer qu'il s'opposerait à la proposition. Je tiens à rappeler que nous ne cherchons pas à réécrire l'ordre du jour de la Conférence ou à affirmer que tel point de l'ordre du jour serait subordonné à tel autre. Une lecture attentive du projet devrait rassurer les délégations qui ont des doutes sur ce point. Toutefois, compte tenu des divisions qui nous séparent quant au degré de priorité accordé aux différents points de l'ordre du jour et de la rareté des résolutions sur ces thématiques adoptées par consensus à la Première Commission, nous pensons qu'il est important d'avoir un débat approfondi sur le programme du désarmement, notamment sur les couplages entre les différentes thématiques, afin de trouver un consensus sur la façon d'avancer.

Monsieur le Président, nous acceptons pleinement les petites modifications techniques que vous avez apportées au projet que nous avons présenté dans le document

CD/2055. La modification du calendrier nous paraît logique. En février, nous avons toute l'année devant nous. Aujourd'hui, il ne nous reste plus que quelques semaines, et beaucoup d'autres réunions sont prévues en août. Si le groupe de travail devrait rester chargé de définir et d'élaborer des mesures efficaces sur le désarmement et de faire des recommandations à leur sujet, il est évident que nous ne pourrions pas nous acquitter de cette tâche dans les cinq jours ouvrables et demi qu'il nous reste pour cette année. Par conséquent, nous devrions nous concentrer cette année sur la première phase, qui offrira la possibilité de tracer les contours des propositions des États participants en fonction des catégories définies dans le mandat, à savoir des dispositions juridiques ou d'autres arrangements en vue de l'avènement d'un monde sans armes nucléaires et des dispositions juridiques et autres arrangements requis pour rendre cet avènement durable. L'élaboration de ces propositions et la négociation d'un rapport reprenant les recommandations qui devraient être acceptées par l'ensemble des membres de la Conférence devront attendre.

Par ailleurs, nous espérons que le souhait du Royaume-Uni de présider les discussions est perçu comme un signe de bonne foi par lequel nous entendons montrer que pour nous, le groupe de travail doit être un processus utile conduisant à un résultat tangible. Nous apprécierions la présence d'un coprésident, s'il est possible d'en trouver un. Au début de l'année, nous avons contacté quelques membres du Groupe des 21 avec cette idée en tête. Toutefois, nous ne pensons pas qu'à ce stade la nomination d'un coprésident devrait repousser la prise de décision concernant le projet. Le Royaume-Uni est pleinement attaché à la Conférence du désarmement et il est franchement ridicule d'entendre que nous chercherions à lui faire du tort, en particulier lorsque cette allégation est formulée par un individu dont l'arrogance a causé un préjudice incalculable à la possibilité de remettre la Conférence au travail. Il est certain que nous aimerions que la Conférence amorce les négociations, mais nous sommes pragmatiques. Aujourd'hui, le défi consiste à entamer un dialogue, et ce défi est un peu plus difficile chaque jour à cause de la polarisation que le Mexique alimente.

Monsieur le Président, nous connaissons la teneur de cette proposition depuis le mois de février. Les États ont eu largement le temps de l'examiner. Nous vous prions de prendre une décision cette semaine concernant le projet que vous nous avez distribué.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, et je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Espagne.

M. Herráiz España (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, nous tenons à vous féliciter et à vous assurer de notre soutien dans l'accomplissement de toutes vos fonctions. Nous sommes heureux de constater que le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, Monsieur Kim Won-soo, est parmi nous aujourd'hui. Nous souhaitons également féliciter nos trois collègues qui vont quitter Genève dans les semaines à venir et nous leur souhaitons plein succès dans leurs nouveaux projets.

Je souhaite prendre brièvement la parole pour aborder deux questions. La première concerne le programme de travail que vous venez de nous présenter. Nous savons que les discussions à ce sujet sont prévues pour jeudi, mais ma délégation souhaiterait formuler une brève observation en amont. Nous voyons la situation de la manière suivante : si la Conférence est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'atteindre son objectif qui, comme nous le savons bien, n'est pas de provoquer des débats sans fin mais de négocier, nous n'avons malheureusement d'autre choix, pour atteindre cet objectif, que d'être extrêmement patients et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aller de l'avant. Les positions inflexibles que certaines parties adopteront peut-être ne feront qu'entraver la réalisation pratique de notre objectif final, à savoir négocier. L'ordre du jour sur lequel nous nous sommes mis d'accord est peut-être minimaliste, mais sa modestie ne devrait pas être une raison de le rejeter ou de le considérer comme incompatible avec l'objectif final de la Conférence. Il est difficile de négocier car la sphère internationale est complexe et truffée d'obstacles. Nous rencontrons ces obstacles en permanence et parvenir à un consensus au sein de la Conférence est bien entendu l'un d'entre eux. Nous devons toutefois continuer à renforcer notre détermination et à tirer profit de notre valeur ajoutée, si modeste soit-elle, afin d'atteindre cet objectif. Nous pensons que cette approche est la véritable façon de faire preuve de responsabilité.

La deuxième question que je souhaite soulever découle du statut de l'Espagne en tant que Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. Ma délégation réaffirme sa détermination à œuvrer au sein de la communauté internationale afin d'appliquer effectivement les sanctions visant à atteindre l'objectif du démantèlement total, vérifiable et irréversible des programmes nucléaires et balistiques du pays. L'Espagne tient à exprimer sa vive préoccupation face au mépris du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour les principes de non-prolifération nucléaire et de non-prolifération balistique, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Depuis l'adoption de la résolution 2270 (2016), qui accroît considérablement le régime de sanctions, les autorités nord-coréennes ont continué de procéder à des essais de missiles balistiques, le dernier datant du 22 juin, et notamment au lancement de missiles à portée intermédiaire. Ces activités sont inacceptables et constituent une sérieuse menace pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour la stabilité de la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur l'Ambassadeur, et donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par souhaiter la bienvenue au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo.

En outre, Monsieur le Président, je tiens à vous souhaiter ainsi qu'à vos collègues de la Mission permanente de Pologne plein succès pour votre présidence de la Conférence du désarmement. Vous pouvez compter sur notre appui constructif.

Aujourd'hui, la présidence polonaise a officiellement distribué un projet de programme de travail pour la Conférence qui reprend presque mot pour mot la proposition présentée en février dernier par nos collègues britanniques. Essayons de voir dans quelle mesure ce document répond aux critères définissant un programme de travail complet et équilibré. Je tiens à souligner que nous n'avons pas fixé ces critères mais qu'ils ont été inclus dans les décisions que la Conférence a prises par consensus, dans les documents finals de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, plus important encore dans le cas présent, dans les déclarations des cinq États dotés d'armes nucléaires.

Nous sommes d'avis qu'un programme qui réoriente les travaux de la Conférence vers un seul point de l'ordre du jour et exclut tous les autres ne saurait être complet. Cette tentative visant à faire de notre Conférence une instance qui n'examine qu'une seule question est contraire, si ce n'est à la lettre, au moins à l'esprit du document final de la première session extraordinaire que l'Assemblée générale a consacrée au désarmement.

De notre point de vue, le texte présenté par la présidence nigériane, qui visait à examiner les quatre questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour sans exception, est hautement préférable. En outre, étant donné que le mandat du nouveau groupe de travail concerne la recherche, l'équilibre minimal nécessaire entre les activités d'examen et de négociation de la Conférence n'est pas préservé.

En guise de compromis, nous pourrions convenir d'un arrangement par lequel le projet de programme de travail prévoirait également des négociations sur une autre question, ce qui le rendrait conforme à la finalité initiale de la Conférence. D'ailleurs, avant que la proposition du Royaume-Uni soit présentée à la Conférence en février 2016, nous avions suggéré à ses auteurs de rétablir un équilibre minimal moyennant l'introduction d'un point supplémentaire sur la négociation d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je tiens en particulier à souligner que, conscients des craintes de certaines délégations, c'est à dessein que nous n'avons pas abordé la question des négociations sur le projet de traité relatif à la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace proposé par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine. Sans que l'on sache pourquoi, nos collègues britanniques ont estimé qu'il ne leur était pas possible de faire un compromis en ajoutant à leur projet de programme de travail un groupe de travail supplémentaire ayant

un mandat de négociation. Ils n'ont pas non plus proposé d'autres solutions, en particulier des solutions constructives.

Dans ces circonstances, nous ne pouvions rien faire d'autre que de présenter notre propre proposition globale, exempte des défauts de la proposition du Royaume-Uni. L'objectif principal était d'ouvrir des perspectives de négociation sur une nouvelle initiative de la Conférence visant à élaborer une convention internationale de lutte contre les actes de terrorisme chimique et biologique.

Nous pensons que toute action de lutte contre la forte progression de l'utilisation par les terroristes d'armes de destruction massive ne saurait en aucune manière compromettre la sécurité de quiconque et qu'en toute logique, une telle action ne pourrait pas susciter d'objections fondamentales. Une convention relative à la lutte contre le terrorisme ne porterait nullement atteinte à l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, qui ont été spécialement conçues pour servir d'autres objectifs. La mise en place de régimes antiterroristes parallèles en vertu de deux conventions auxquelles les parties ne sont pas les mêmes engendre des conséquences imprévisibles. À l'inverse, la duplication de certaines fonctions dans les instruments juridiques internationaux n'est absolument pas inhabituelle. Pour mieux comprendre cela, il suffit de comparer la Convention sur les armes chimiques avec la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en particulier les paragraphes traitant de la prévention de la prolifération des armes chimiques : vous constaterez que les répétitions sont nombreuses, et personne ne s'en préoccupe.

La délégation russe a fait preuve d'une transparence exceptionnelle depuis le début. Notre position est ouverte, simple et compréhensible, même par ceux qui ne sont pas d'accord avec nous. Par souci de compromis, nous avons à maintes reprises fait preuve de souplesse, demandant à un stade précoce que soient combinées la proposition britannique et la nôtre. À cet effet, nous avons soumis un document de travail dans lequel la proposition britannique était reflétée dans son intégralité, du moins dans le dispositif, de sorte que les auteurs ne perdent rien et que leur initiative reste intacte. D'ailleurs, comme plusieurs délégations n'étaient pas disposées à entamer des négociations sur le projet de convention, la Fédération de Russie a fait un pas de plus dans leur direction en remplaçant le mot « négociation » par une référence à la formulation des principaux éléments de la convention.

Comme vous le savez tous, cette proposition a été accueillie favorablement par l'immense majorité des participants à la Conférence du désarmement. Quelques mesures encourageantes ont été prises pour parvenir à un compromis qui permettrait de remplir plus facilement les critères minimaux requis pour un programme de travail complet et équilibré. Comme vous le savez également, il n'a pas été possible d'avancer davantage sur la question pour des raisons indépendantes de notre volonté. Je tiens par ailleurs à souligner que, contrairement à l'initiative russe, les forces, les faiblesses et les conséquences potentielles de la proposition britannique n'ont fait l'objet d'aucun examen sérieux.

Lors de la séance précédente, nous avons émis l'idée de réaliser un examen complet des autres propositions avancées pour déterminer si elles satisfaisaient aux critères susmentionnés et, sur cette base, choisir la meilleure option. Nous avons également dit qu'il importait d'avoir une conception commune de l'objectif du processus engagé par le programme de travail. La présidence polonaise a néanmoins décidé de distribuer le programme de travail officiellement. Elle était en droit de le faire, et nous ne contestons pas cela, même si nous estimons que cette ligne de conduite n'est pas la bonne. La décision de la Fédération de Russie sur le projet de programme de travail ne surprendra donc pas les participants à la Conférence.

Pour terminer, j'adresse mes meilleurs vœux aux collègues qui terminent leur mandat au sein de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie et donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde, M. Varma.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Soyez assuré du soutien sans faille de ma délégation. Nous

tenons également à vous remercier d'avoir invité l'Inde à participer aux consultations que vous avez menées, et nous vous souhaitons plein succès.

Nous saluons la présence du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, et nous tenons à le remercier pour l'appui qu'il accorde à la Conférence et aux autres instances du désarmement, et nous lui souhaitons de nouveau la bienvenue à Genève.

Monsieur le Président, l'Inde s'associe à la déclaration que le Représentant de la Mongolie a prononcée au nom du Groupe des 21. Nous constatons que vous avez relevé dans votre déclaration liminaire que le Groupe des 21 avait formulé des propositions, et nous vous en remercions. Nous souhaiterions que, pour la suite, vous gardiez à l'esprit qu'outre le projet distribué aujourd'hui, nous sommes également saisis d'une proposition présentée par le coordonnateur du Groupe des 21 le 14 juin dernier.

Nous avons demandé la parole principalement pour deux raisons. Premièrement, nous tenons à exprimer à certains de nos collègues qui quittent Genève et la Conférence notre profonde gratitude pour leur contribution. Nous faisons en particulier référence à l'Ambassadeur d'Israël, M. Manor. Nous avons eu le plaisir de travailler avec lui lorsque Israël a assuré la présidence de la Conférence au début de l'année 2014, et nous avons constaté que l'Ambassadeur Manor et la délégation israélienne étaient extrêmement soucieux de contribuer de façon substantielle aux travaux de la Conférence. Nous adressons nos vœux les plus sincères à l'Ambassadeur Manor à l'occasion de son départ de Genève.

Je me tourne à présent vers l'Ambassadrice de Finlande, M^{me} Kairamo. Nous avons bien entendu eu l'occasion et le plaisir d'œuvrer aux côtés de la délégation finlandaise et de l'Ambassadrice Kairamo à la fois au sein de la Conférence et lors d'autres réunions à Genève et à New York et nous avons toujours estimé que nous avons pu tirer profit de ces interactions.

M. Schmid, Ambassadeur de Suisse, a été un pilier de l'appui à la Conférence et aux autres instances du désarmement. Nous nous souviendrons longtemps de sa contribution et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le second point que je souhaite aborder, Monsieur le Président, concerne les efforts que vous déployez actuellement pour élaborer un programme de travail pour la session de 2016 de la Conférence. Nous tenons à dire que nous partageons les observations que vous formulez dans votre déclaration liminaire, à savoir que le temps presse. Comme d'autres membres de la Conférence, nous regrettons que notre instance ait été empêchée, cette année encore, d'adopter un programme de travail qui lui permettrait d'exécuter son véritable mandat, à savoir engager des négociations sur un point précis de l'ordre du jour. Pour mémoire, l'Inde reste déterminée et prête à entamer immédiatement la négociation d'un traité sur les matières fissiles sur la base du mandat qui bénéficie d'un large appui au sein de la communauté internationale : je parle bien sûr du mandat Shannon. En outre, nous demeurons disposés à faire avancer les débats sur le désarmement nucléaire et les garanties de sécurité négatives ainsi que sur les questions liées à l'espace. Nous rappelons à cet égard que le Groupe des 21 avait fait la proposition que la présidence poursuive ses consultations afin de déterminer dans quelle mesure il serait possible que la Conférence progresse sur la voie de l'ouverture des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires.

En effet, l'Assemblée générale, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, avait assigné à la Conférence le rôle d'instance de négociation. Nous approuvons pleinement cette disposition, qui devrait demeurer notre objectif. Nous estimons cependant que, s'il n'est pas possible de parvenir à un consensus sur l'ouverture immédiate des négociations sur un point spécifique de l'ordre du jour, la tenue de débats de fond qui permettraient, à terme, d'engager des négociations fait partie intégrante de nos travaux. Cette position n'entre pas en contradiction avec le mandat confié par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire. Nous pensons et comprenons que ce principe faisait l'objet d'un consensus dans le rapport soumis l'an dernier par l'Ambassadrice Kairamo sous la cote CD/2033 et élaboré sur la base de consultations intensives et de séances plénières de la Conférence. La Conférence a donc pour mandat de mener des négociations. S'il n'est pas possible de le faire, la tenue de débats de fond en vue d'entamer des négociations est cohérente avec ce mandat. Dans ce contexte, le document CD/2033

nous semble approprié. Nous aimerions garder ce point à l'esprit lorsqu'il s'agira de voir jusqu'où nous pouvons aller au moment de nous entendre sur un programme de travail pour la session de 2016.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, nous avons pris note de vos efforts et de vos observations d'aujourd'hui, et nous vous encourageons à poursuivre vos consultations afin de voir jusqu'où elles peuvent aller et d'avancer, l'objectif étant de clarifier notre position avant la clôture de la deuxième partie de la session de 2016. Vous pouvez bien entendu compter sur le soutien indéfectible de la délégation indienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant du Nigéria.

M. Gbemudu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, le Nigéria vous félicite alors que vous assumez la lourde tâche de diriger la Conférence du désarmement pour le mois à venir et nous vous assurons de notre appui sans faille dans l'exercice de vos fonctions.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Ambassadeur de Mongolie au nom du Groupe des 21. Ma délégation remercie par ailleurs les Ambassadeurs de Finlande, d'Israël et de Suisse, qui nous quittent, pour leur contribution à la Conférence et aux autres instances du désarmement.

Malheureusement, la Conférence n'a pas été en mesure de parvenir à un consensus sur son programme de travail ces vingt dernières années. Au début de cette session, en février, ma délégation a tenté de faire adopter un projet de programme de travail, mais nous en sommes toujours au même point.

Monsieur le Président, nous prenons note de votre tentative de faire avancer les choses en introduisant une décision concernant l'élaboration d'un programme de travail. Puisque nous n'avons pas pour habitude de retarder les démarches visant à ce que les États continuent de prendre part aux travaux de la Conférence, ou d'y faire obstacle, nous n'allons pas commencer aujourd'hui. En parallèle, nous encourageons les États à faire de leur mieux et à s'impliquer de manière plus transparente.

Nous souhaitons la bienvenue au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, qui est parmi nous aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Nigéria. Permettez-moi de souhaiter une nouvelle fois, et officiellement, la bienvenue au Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, et de l'inviter à prendre la parole devant la Conférence du désarmement ce matin.

M. Kim Won-soo (Haut-Représentant pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Monsieur l'Ambassadeur Stachańczyk, Excellences, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux d'être de retour pour prendre la parole devant la Conférence du désarmement et je vous remercie pour les aimables paroles de bienvenue que vous m'avez adressées.

En outre, je félicite Monsieur l'Ambassadeur Stachańczyk pour son accession à la tête de la Conférence à ce moment crucial. Je m'associe aux autres orateurs pour exprimer ma profonde gratitude aux Représentants permanents de la Finlande, d'Israël et de la Suisse pour leur contribution et pour leur souhaiter plein succès dans leurs futurs travaux.

Je tiens tout d'abord à saluer le volontarisme et la créativité dont ont fait preuve les Présidents de la session de 2016. Leurs efforts ont incité les États membres qui cherchent à prouver que la Conférence demeure pertinente et que ses travaux s'adaptent aux évolutions actuelles et aux défis dans le domaine du désarmement à présenter de nouvelles propositions. Je pense que le débat animé d'aujourd'hui, auquel j'ai personnellement assisté, témoigne de la volonté partagée par tous les membres de faire en sorte que la Conférence reste pertinente. Je pense aussi que, grâce à cette volonté, nous sommes aujourd'hui plus proches d'un accord sur un programme de travail que nous ne l'avons été depuis un certain temps.

Je dois rendre hommage au Secrétaire général de la Conférence, M. Michael Møller, hommage que je transmets en son absence à M^{me} Soliman, Secrétaire générale adjointe par intérim, pour les efforts constants qu'il a personnellement déployés en vue de renforcer la

participation de la société civile à la Conférence. Le deuxième Forum réunissant la société civile et la Conférence du désarmement, qui a eu lieu la semaine dernière, est parvenu à aborder des sujets qui échappent à vos travaux officiels et a replacé au centre de vos délibérations la question cruciale des technologies émergentes et la préoccupation transversale du développement durable. Pourtant, la nécessité d'une telle réunion informelle devrait nous rappeler que l'intégration de la société civile aux travaux de certaines instances multilatérales de désarmement a pris du retard. En examinant les difficultés rencontrées par la Conférence pour parvenir à quelque résultat que ce soit ces vingt dernières années, je ne peux que constater qu'aucun processus multilatéral de désarmement n'a récemment abouti, ni même été lancé, sans la participation et la contribution pleines et entières de la société civile.

La lenteur du désarmement et le blocage persistant des organes multilatéraux permanents en ont amené beaucoup à remettre en question la pertinence et l'efficacité des approches et des procédures traditionnelles. Mais cela ne date pas d'hier. Ces dix dernières années, l'Assemblée générale a abordé certaines des questions fondamentales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence afin d'aider cette dernière à aller de l'avant. Elle a créé deux Groupes d'experts gouvernementaux, l'un sur les activités spatiales et l'autre sur les matières fissiles, ainsi que deux groupes de travail à composition non limitée visant à faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire. Je dois être franc avec vous : il semblerait que le fait de traiter de ces questions en dehors de la Conférence soit malheureusement devenu la nouvelle norme. Le statu quo n'est pas viable. Sans l'espoir d'une voie crédible vers le « zéro nucléaire », un nombre croissant d'États non dotés d'armes nucléaires semblent être prêts à adopter de nouvelles mesures juridiques. Il revient en premier lieu aux États dotés d'armes nucléaires de trouver le moyen de revenir à la maîtrise des armements, et non à la course aux armements, pour faire face de la manière la plus appropriée à la montée des tensions au niveau international. En l'absence de progrès dans la mise en œuvre des engagements pris de longue date en matière de désarmement, les tensions risquent de croître entre ceux qui pensent que les armes nucléaires sont trop dangereuses pour servir de moyen légitime d'assurer la sécurité et ceux qui continuent de leur faire une place importante dans leur doctrine militaire.

En mai, j'ai demandé au Groupe de travail à composition non limitée de poursuivre ses travaux afin de rapprocher les points de vue. Pour parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires, nous devons trouver un moyen de nous entendre tout en respectant nos différences. Cela suppose d'intensifier le dialogue et de partager la conviction que le compromis n'implique pas forcément le sacrifice des objectifs convenus, des valeurs communes ou des principes sacrés. À terme, nous pouvons atteindre notre objectif final en adoptant un processus sans exclusive ; et pour relancer ce processus, il faut que toutes les parties prenantes, qu'elles soient dotées ou non de l'arme nucléaire, s'engagent sincèrement et commencent par écouter avec plus d'attention les opinions de chacun. Nous devons tous revenir aux principes de base du dialogue.

La communauté internationale n'a pas renoncé à la Conférence. Jusqu'à présent, les efforts accomplis en dehors de la Conférence visaient à faciliter ses travaux, non à la remplacer. Mais le temps presse, et la Conférence ne peut se permettre d'échouer une nouvelle fois. Nous devons impérativement trouver un accord sur un programme de travail ; si nous n'y parvenons pas, les pressions pour trouver des instances de substitution se multiplieront. La Conférence doit relever le défi si elle entend conserver son statut privilégié d'unique instance permanente de négociation dans le domaine du désarmement. Toute la communauté internationale nous observe. Je compte sur votre sagesse collective à l'heure où vous vous préparez pour la dernière partie de la session de 2016 sous la direction compétente de l'Ambassadeur Stachańczyk. J'espère que vous pourrez profiter de cet élan dans les jours et semaines à venir pour produire des résultats concrets.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. Notre prochaine séance plénière se tiendra le jeudi 30 juin 2016 à 10 heures dans la salle du Conseil. La séance est levée.

La séance est levée à 13 h 10.